

Services d'ergothérapie de première ligne à compter du 1^{er} mai 2024
Description des modalités de fonctionnement, des tarifs et des formulaires

Blocs de services ¹	Couverture		Type d'intervention	Formulaires	
	Emploi réel	Emploi déterminé/sans emploi		Titre	Précisions quant à la transmission d'un rapport
Évaluation/activation Préalable à toutes les interventions :	5 à 7 heures 2 à 4 semaines 735 \$		Évaluation : Individuelle seulement Activation : Individuelle ou « pairée »	Rapport d'ergothérapie	Un rapport est requis dans les situations suivantes : <ul style="list-style-type: none">• Des interventions en ergothérapie sont recommandées par l'ergothérapeute.• Les interventions en ergothérapie sont terminées en raison de l'absence de limitation fonctionnelle liée aux exigences de l'emploi réel ou des activités courantes, mais la personne n'a pas repris celles-ci ou n'est pas de retour au travail.• Un transfert en services interdisciplinaires de deuxième ligne est recommandé.• À la demande de la Société.
Récupération fonctionnelle et retour aux activités (si nécessaire) • Maximiser la récupération fonctionnelle en vue d'un retour aux activités : travail, études, activités de la vie courante, etc. Le temps inclut, entre autres, les démarches, les appels à l'employeur, aux intervenants et à la Société, la visite du lieu de travail, etc.	15 à 20 heures 6 à 12 semaines 1 722 \$	10 à 13 heures 6 à 12 semaines 1 113 \$	Proportion individuelle ou « pairée » : <ul style="list-style-type: none">• Doit être adaptée aux besoins de chacune des personnes.• Les interventions individuelles doivent être favorisées.		Un rapport n'est pas requis lorsque la personne est déjà de retour au travail ou aux activités courantes sans limitation ou restriction fonctionnelles.
Intervention additionnelle (si nécessaire) • Assurer un retour au travail dans le cas où non réussi avec le bloc Récupération fonctionnelle et retour aux activités.	15 à 20 heures 6 à 12 semaines 1 722 \$	ND		Rapport d'ergothérapie – Intégration/Maintien supervisé à l'emploi	Un rapport est toujours requis.
Intégration/maintien supervisé à l'emploi (si nécessaire) Lorsque l'un ou l'autre des objectifs suivants n'a pas été atteint dans les blocs précédents : <ul style="list-style-type: none">• Intégrer ou maintenir la personne dans son milieu de travail de façon durable.• Transférer les acquis de la clinique au milieu de travail.	5 à 7 heures 2 à 4 semaines 735 \$	ND	Individuelle seulement		

ND : non disponible

¹. Les blocs de services ne sont pas renouvelables.

². La Société remboursera le bloc de services selon le montant forfaitaire fixé, et ce, peu importe le nombre d'heures réalisées. Le montant forfaitaire inclut le temps direct et indirect ainsi que la production du rapport.